

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi
13 septembre 2011 à 20h00 au Centre communautaire de Luskville, située au 2024, route
148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger
Larose, Lynne Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et quelques contribuables.

La séance débute à 20h05.

PAROLE AU PUBLIC

- | | |
|----------------------|---|
| Jean Rebertz | - Chemin d'accès à sa ferme – entrée chemin du
Lac-des-Loups |
| Nancy Maxsom | - Rencontre pour règlement de zonage
- Statut des pompiers volontaires |
| Denis Dubé | - Félicitations pour les communications lors du bris
d'aqueduc |
| Madeleine Carpentier | - Suivi – dossier M.T.Q. |
| Dinah Delgross | - Tir de carabine – Onslow nord |
| Paul-Émile Brunet | - Développement du dossier de plainte – Michel
Lafrenière |

11-09-836

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 août et ceux des séances
spéciales du 23 et du 31 août 2011
- 5. Administration**
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements pour le mois de septembre
 - 5.5 Liste de factures pour le Fonds Kelly
 - 5.6 Annulation du règlement 05-10
 - 5.7 Vente pour taxes – 2011
 - 5.8 Horaire variable – secrétaire 1 – administration
 - 5.9 Site Web
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Départ – pompiers volontaires
 - 6.2 Contrat et description de tâches – Chef de la brigade incendie de Pontiac
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Contrat – déblaiement de la neige - trottoirs – Quyon
 - 7.2 Limite de vitesse – chemin de la Baie
 - 7.3 Travaux de réfection de la chaussée (urgence) – chemins de tolérance
 - 7.4 Pavage – chemin Omkar et du Marquis
 - 7.5 Ponceaux et fossés – chemin Braun

- 7.6 Ponceaux et fossés – projet Lusk
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Offre de service – préparation de devis – projet d’aqueduc rivière Quyon
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Demande à la C.P.T.A.Q. 1880, chemin de la Montagne – Donald Davidson Jr.
 - 9.2 Infraction – 12, avenue des Frênes
 - 9.3 Demande à la C.P.T.A.Q. - 635 ch. Crégheur – Raymond Bélisle
 - 9.4 Infraction – nuisances – 122 des Colombes
 - 9.5 Infraction – 119, chemin Bélisle
 - 9.6 Second projet de règlement #01-11 amendant le règlement de zonage 177-01, prohibant la classe d’usage C6 dans la zone 40 et l’autorisant dans la zone 41
 - 9.7 Demande à la C.P.T.A.Q. – Jacques Lizotte – 300, route 366 ouest
 - 9.8 Dossier litigieux et infractions – 371, chemin des Pins
 - 9.9 Infractions – 1124, rue de Clarendon
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Accès au parc des chutes de Luskville – Groupe Action Jeunesse et les Aigles d’Or
 - 10.2 Chemin du Lac Curley – parc de la Gatineau
- 11. Divers**
 - 11.1
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois d’août 2011
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
 Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d’adopter l’ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajouts : 7.7 Ponceaux – 3163, chemin Steele
 9.10 Lotissement – 3000, route 148 – Louis-Henri Vaillant

Retrait 7.1 Contrat – déblaiement de la neige - trottoirs – Quyon

Adoptée

11-09-837

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AOÛT ET CELUI DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 23 AOÛT 2011

Proposé par Dr Jean Amyotte
 Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d’adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 août et celui de la séance spéciale du 23 août 2011.

Adoptée

11-09-838

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (Septembre 2011)

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **65 618,00 \$**.

Adoptée

11-09-839

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **67 306,38 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 31 août 2011 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

11-09-840

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **1 415 638,61 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 1^{er} septembre 2011 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

11-09-841

LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2011

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **27 750,41 \$** taxes incluses.

Adoptée

11-09-842

ACHAT – FONDS KELLY

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'accepter la facture de 350,00 \$ à Ergo-Santé pour l'achat d'une marchette à même le fonds Kelly, tel que prévu au protocole.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le maire Edward McCann à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement visant à annuler le règlement #05-05 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense pour le pavage de certaines routes et chemins de la municipalité de Pontiac », ainsi que le règlement #06-16 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense pour l'achat de deux camions citernes « tanker » pour la municipalité de Pontiac»

Edward McCann

11-09-843

VENTE POUR TAXES 2011

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac autorise le directeur général à envoyer à la MRC des Collines, les comptes en souffrance pour vente pour taxes pour l'année 2011.

Adoptée

11-09-844

HORAIRE VARIABLE – SECRÉTAIRE 1 – ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT les horaires de travail des cols blancs de 8h30 à 16h;

CONSIDÉRANT QUE pour le poste de secrétaire 1 administration, il y aurait un besoin pour des travaux occasionnels à l'extérieur des heures normales d'ouverture du bureau;

CONSIDÉRANT QUE la titulaire du poste de secrétaire 1 administration a très rarement affaire au public en général;

Il est

Proposé par Lynne Beaton
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité permette au directeur général d'élaborer un horaire de travail pouvant inclure du temps en dehors des heures normales de travail (article 20.1 b.3) et de faire une demande au syndicat en ce sens pour approbation.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution.

Adoptée sur division

11-09-845

SITE WEB

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à demander des offres selon les spécifications établies pour l'élaboration du site web de la municipalité. Les offres devront être acheminées aux 4 entreprises ayant déjà offert leurs services et publié dans le journal Le Droit.

Adoptée

11-09-846

DÉPART – POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT QUE M. Ivan Nitchke et M. Ryan Yach ont été engagés à titre de pompier volontaire;

CONSIDÉRANT QUE les deux pompiers ont remis leur démission;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la démission de M. Ivan Nitchke et de M. Ryan Yach.

Adoptée

11-09-847

CONTRAT – CHEF POMPIER – M. MARIO ALLEN

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité soumette le projet de contrat présenté par le directeur général à M. Mario Allen.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer les documents pertinents.

Adoptée

11-09-848

LIMITE DE VITESSE – CHEMIN DE LA BAIE

CONSIDÉRANT la nécessité de faire réduire la vitesse de circulation automobile à 70 km/h sur le chemin de la Baie;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au directeur des travaux publics de procéder à l'installation de panneaux de signalisation de 70 km/h sur le chemin de la Baie.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'avertir la Sécurité publique de la MRC des Collines du changement et que des avertissements soient donnés avant livraison de contravention.

Adoptée

11-09-849

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE (URGENCE) – CHEMIN DE TOLÉRANCE

CONSIDÉRANT le besoin urgent de réfection de la chaussée de certains chemins de tolérance;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la dépense pour la réfection des chemins aux associations suivantes :

Association des propriétaires du chemin Sumac	6 835,50 \$
Association – plage Charron	1 708,87 \$
Association – chemin Kennedy	1 000,00 \$
	<hr/>
	9 543,37 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les sommes dépensées proviennent des postes 02-39000-959 et/ou 02-39000-001-959 à la fin de l'année en cours, sinon puise à même le surplus libre.

Adoptée

11-09-850

PAVAGE – CHEMIN OMKAR ET DU MARQUIS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le pavage du chemin Omkar et du Marquis;

CONSIDÉRANT l'offre reçu de la part de Pavage Intercité au montant de 136 424,05 \$ (taxes incluses);

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde le contrat de pavage à Pavage Intercité au montant de 136 424,05 \$ (taxes incluses), tel que soumis. Le directeur des travaux publics est autorisé à faire effectuer les travaux, conditionnel à l'autorisation du règlement d'emprunt par Ministère des Affaires Municipales.

Adoptée

11-09-851

PONCEAUX ET FOSSÉS – CHEMIN BRAUN

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse exécuter les travaux de changements de ponceaux et de creusage de fossés sur le chemin Braun et ce dans les meilleurs délais, le tout tel que soumis par le directeur des travaux publics.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Brian Middlemiss
Inès Pontiroli
Roger Larose

CONTRE

Dr Jean Amyotte
Lynne Beaton
Jim Coyle
Edward McCann

Rejetée

11-09-852

PONCEAUX ET FOSSÉS – CHEMIN DU PROJET LUSK

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse exécuter les travaux de changements de ponceaux et de creusage de fossés sur le chemin du projet Lusk et ce dans les meilleurs délais, le tout tel que soumis par le directeur des travaux publics.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Brian Middlemiss
Inès Pontiroli
Roger Larose

CONTRE

Dr Jean Amyotte
Lynne Beaton
Jim Coyle

Rejetée

Le conseiller Brian Middlemiss quitte la table à 21h20.

11-09-853

DEVIS – AQUEDUC – RIVIÈRE QUYON

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre de *Exp* pour la préparation d'un devis pour le forage directionnel sous la rivière Quyon et le branchement au réseau existant.

Adoptée

Le conseiller Brian Middlemiss revient à 21h23.

11-09-854

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 1880, chemin de la Montagne – Donald Davidson Jr.

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 2683922 dans le but d'y construire une résidence unifamilial;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 2683922.

Adoptée

11-09-855

INFRACTION – 12, avenue des Frênes

CONSIDÉRANT QUE des travaux non conformes à la demande de permis ont été effectués;

CONSIDÉRANT l'historique du dossier, soit :

1 ^{er} octobre 2007	- Arrêt de travaux sans permis
5 octobre 2007	- lettre de non-conformité
8 novembre 2007	- Permis émis
17 mars 2008	- lettre de non-conformité
16 septembre 2008	- lettre de non-conformité
3 octobre 2008	- prolongement du permis émis
26 février 2009	- lettre de non-conformité
29 mai 2009	- lettre de non-conformité
13 avril 2010	- résolution 10-04-164 - transmission du dossier à Me Lafrenière
18 juin 2010	- avis d'infraction de non-conformité
12 juillet 2010	- lettre de non-conformité
11 août 2010	- permis émis pour 1 an.

CONSIDÉRANT les nombreux délais accordés au propriétaire pour se conformer,

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le propriétaire n'a toujours pas donné suite afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise la Directrice du service d'urbanisme Mme Isabelle Côté, à transmettre le dossier du 12, avenue des Frênes à nos conseillers juridiques, pour réactiver les procédures.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution.

Adoptée sur division

11-09-856

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 635 Crégheur – Raymond Bélisle

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 2683550 (5000 mètres carrés) dans le but d'y construire une résidence unifamilial;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE M. André Bélisle assurera la relève de la ferme de M. Raymond Bélisle;

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 2683550.

Adoptée

11-09-857

INFRACTION – NUISANCES – 122 des Colombes

CONSIDÉRANT le règlement sur les nuisances 04-07;

CONSIDÉRANT l'historique du dossier, soit :

20 novembre 2007	- Avis d'infraction
4 décembre 2007	- Avis d'infraction
17 mars 2008	- Avis d'infraction
19 février 2010	- Lettre – Délai 1 ^{er} mars 2010
1 ^{er} mars 2010	- Constat d'infraction
8 avril 2011	- Avis d'infraction

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour Municipale déclarant le propriétaire coupable et l'enjoignant de payer une amende de 250,00\$ plus les frais de 143,98\$;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le propriétaire n'a toujours pas régularisé la situation et ce malgré un autre délai accordé jusqu'au 1^{er} août 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la situation n'est toujours pas réglée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît qu'il y a infraction ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la Directrice du service d'urbanisme à transmettre à nos conseillers juridiques le dossier du contribuable pour procédures.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution.

Adoptée sur division

11-09-858

INFRACTION – 119, chemin Bélisle

CONSIDÉRANT l'historique du dossier, soit :

19 octobre 2006	- Permis 2006-00355 - Agrandissement
18 juin 2008	- Permis 2008-00271 - Agrandissement
26 juin 2009	- Permis 2009-00231 - Renouvellement + copie art. 5.8.3 règ. 177-01
12 juillet 2010	- Permis 2010-00432 – Renouvellement

19 juillet 2011 - Lettre travaux inachevés
10 août 2011 - Avis d'infraction

CONSIDÉRANT les nombreux délais accordés au propriétaire pour se conformer,

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le propriétaire n'a toujours pas donné suite afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise la Directrice du service d'urbanisme Mme Isabelle Côté à transmettre à nos conseillers juridiques le dossier du 119 chemin Bélisle, pour procédures.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution.

Adoptée sur division

11-09-859

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 01-11 Intitulé : «RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 177-01, modifiant la grille des spécifications et le plan de zonage PZ-01, en prohibant la classe d'usage C6 dans la zone 40 et autorisant ce même usage dans la zone 41».

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac est régie par le *Code municipal* et soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Pontiac a adopté le règlement de zonage portant le numéro 177-01, entré en vigueur en mars 2002 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite prohiber de la zone agricole la classe d'usage « C6 – commerce de recyclage automobiles », incluse dans la zone numéro 40 du plan de zonage PZ-01;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il serait plus approprié d'inclure la classe d'usage C6 – commerce de recyclage automobiles en territoire non agricole, soit, dans la zone numéro 41;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné à une séance régulière tenue le 12 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-11 DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC DÉCRÈTE ET ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le plan de zonage PZ-01 du Règlement de zonage numéro 177-01 est modifié pour prohiber à la zone 40 la classe d'usage « C6 – Commerce de recyclage automobiles » et ajouter cet usage à la zone 41.

ARTICLE 2 :

La grille des spécifications du Règlement de zonage numéro 177-01, est modifiée pour exclure de la zone agricole numéro 40 la classe d'usage « C6 – Commerce de recyclage automobiles » et l'inclure à la zone 41.

ARTICLE 3

Le règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

11-09-860

DEMANDE A LA C.P.T.A.Q. – JACQUES LIZOTTE – 300, route 366 ouest

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 28B, rang 13, Canton d'Onslow, visant une superficie de 38,07 hectares, afin de construire une résidence dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;
EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 28B, rang 13, Canton d'Onslow afin que le propriétaire puisse y construire une résidence dans le futur.

Adoptée

11-09-861

DOSSIER LITIGIEUX ET INFRACTIONS – 371, chemin des Pins

CONSIDÉRANT QUE des travaux non conformes à la réglementation municipale ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) avis d'infraction ont été envoyés au propriétaire relativement aux travaux effectués, soit le 3 décembre 2010, le 14 mars 2011, le 24 mars 2011 et le 23 juin 2011.

CONSIDÉRANT QUE malgré les délais accordés au propriétaire pour se conformer, à ce jour, le propriétaire n'a toujours pas régularisé la situation;

CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise la Directrice du service d'urbanisme Mme Isabelle Côté, à transmettre le dossier du 371 chemin des Pins à nos conseillers juridiques pour procédures.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution.

Adoptée sur division

11-09-862

INFRACTIONS – 1124, rue de Clarendon

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été effectués sans permis;

CONSIDÉRANT l'historique dossier, soit :

- 16 décembre 2009 - Avis d'inspection de la propriété – (Refus de faire visiter)
- 15 janvier 2009 - Lettre – demande de plans pour logement additionnel
- 15 juillet 2010 - Avis d'infraction - demande de plans pour logement additionnel
- 20 août 2010 - Avis d'infraction - demande de plans pour logement additionnel
- 15 août 2011 - Avis d'inspection – (Propriétaire absent – Aucune réponse)

CONSIDÉRANT QUE malgré les délais accordés pour se conformer, à ce jour, le propriétaire n'a toujours pas donné suite aux demandes de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise la Directrice du service d'urbanisme Mme Isabelle Côté, à transmettre le dossier du 1124 rue de Clarendon à nos conseillers juridiques pour procédures.

Adoptée

11-09-863

LOTISSEMENT – 3000, route 148 – Louis-Henri Vaillant

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire subdiviser le lot 2 683 107, dans le but de créer les lots 4 915 754 et 4 915 753;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant telle que présentée sur le plan préparé par l'arpenteur Claude Durocher sous ses minutes 22927 D en date du 25 août 2011.

Adoptée

11-09-864

PIQUE-NIQUE FAMILIAL – CHUTES DE LUSKVILLE

CONSIDÉRANT QUE le Club des Aigles d'Or organise chaque année un pique-nique familial au site des chutes de Luskville dans le parc de la Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en 2011 l'accès au site pour cette activité a été interdit;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au parc, dans le secteur de la municipalité de Pontiac est de plus en plus restreint;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac fasse connaître à la Commission de la Capitale Nationale son désaccord complet avec les restrictions de plus en plus nombreuses pour l'accès au parc de la Gatineau dans notre secteur, notamment en interdisant le pique-nique familial organisé depuis 35 ans par le Club des Aigles d'Or et demande aux gestionnaires de la CCN de revenir sur leur décision pour l'année 2012.

Adoptée

11-09-865

CHEMIN DU LAC CURLEY – PARC DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du chemin du Lac Curley;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Motoneigistes de Pontiac Inc. demande chaque année l'accès à ce chemin pour le sentier de motoneiges;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac avise la CCN de son intention d'autoriser l'Association des Motoneigistes de Pontiac à utiliser le chemin du Lac Curley, tel que le permet la loi, pour le sentier de motoneige reliant Pontiac à La Pêche et que nous contesterons légalement toute intervention des employés de la CCN visant à empêcher l'utilisation de ce chemin à des fins municipales.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE par la présente, nous avisons la CCN de ne pas démanteler le pont se trouvant sur le dit chemin municipal lors du démantèlement des installations vétustes au Lac La Pêche, tel que demandé.

Adoptée

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE

- Registre de correspondance du mois d'août 2011.

PÉRIODE DE QUESTIONS

11-09-866

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h35 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».